



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 juillet 2024

24_07_33 - RÉVISION ALLÉGÉE N°2 APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 10

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 4 juillet 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 juillet à 20h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Youssef AFOUADAS, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Eric SEGARD, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Romain CERCLE (*suppléant de Patrick OCZACHOWSKI*), Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Jean-Claude SOLIGNAT (*suppléant de Patrick LENFANT*), Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Jocelyne PETIT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Frédéric ROBIN	a donné pouvoir à	Youssef AFOUADAS
Gérald GARNIER	a donné pouvoir à	Jocelyne PETIT
Gérard WEYMEELS	a donné pouvoir à	Gérald COIN
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Michelle MARCHAND	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Eric SEGARD
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Xavier DESTOUCHES	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE

Absents excusés :

Elisabeth LEVESQUE, Laurent DAGUET, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Patrick KOHL, Nicolas PELLETIER, Bertrand THIROUIN, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Monsieur Michel CRETON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.



Le 19 mai 2022 le Conseil communautaire a prescrit par délibération la première modification, de droit commun, du plan local d'urbanisme de la commune de Levainville ainsi que la première révision allégée de ce même PLU.

Puis, le 17 novembre 2022, le Conseil communautaire a prescrit une seconde révision allégée du PLU de Levainville.

Ces trois procédures ont fait l'objet d'une enquête publique commune qui s'est déroulée du 7 mai au 8 juin 2024.

La seconde révision allégée a pour objet d'ajuster le tracé de la zone 1AUxl et notamment sa partie Ouest en proposant un tracé rectiligne de la limite de zone 1AUxl par rapport à la zone agricole.

Approbation de la seconde révision allégée du PLU de Levainville

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-34 ;

VU la délibération du Conseil communautaire N° 21_07_01 du 7 juillet 2021 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Levainville.

VU, la délibération du Conseil communautaire N° 22_11_11 du 17 novembre 2022 prescrivant la seconde révision allégée du plan local d'urbanisme.

VU, la délibération du Conseil communautaire N° 23_09_25 du 28 septembre 2023 arrêtant les projets de révision allégée n°1 et 2 et tirant le bilan de la concertation.

VU l'avis délibéré n°MRAe 2023-4366 de l'autorité environnementale en date du 5 janvier 2024 portant sur les projets de modification n°1 et de révisions allégées n°1 et 2.

VU les avis formulés par l'État et les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme dans le cadre de la réunion d'examen conjoint du 9 novembre 2023.

VU l'arrêté du président en date du 9 avril 2024 soumettant à enquête publique les projets de modification n°1 et de révisions allégées n°1 et 2 du plan local d'urbanisme de Levainville.

La 2nd révision allégée du PLU a été soumise à l'enquête publique du 7 mai au 8 juin 2024 ; Monsieur Reynouard Commissaire Enquêteur par jugement du Tribunal Administratif de Versailles, a assuré 3 permanences en mairie.

Monsieur Reynouard, au vu des avis qu'il a reçus, a donné un avis FAVORABLE au projet de 2nd révision allégée du PLU.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et en mairie de Levainville pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à [l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales](#)

La présente délibération produira ses effets juridiques dès le premier jour de son affichage au siège de la Communauté de communes et en mairie de Levainville.

Le dossier de seconde révision allégée du plan local d'urbanisme de Levainville approuvé est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et en mairie de Levainville aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément à l'article L 153-22 du Code de l'Urbanisme.

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

Considérant que la seconde révision allégée du plan local d'urbanisme de Levainville, telle qu'elle est présentée au conseil communautaire est prête à être approuvée conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité



CONFIRME la réduction de la zone 1AUxI conformément à ce qui avait été précisé lors de la réunion du 29 mai 2024, et réaffirmé dans le mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur ;

CONFIRME également l'ajustement du dossier s'agissant du principe d'accès depuis la RD 910 (création d'un carrefour giratoire par le Conseil départemental) ;

CONFIRME AVOIR PRIS ACTE de l'avis de la MRAE, et des différents avis émis lors de la réunion d'examen conjoint.

DECIDE D'APPROUVER la seconde révision allégée du plan local d'urbanisme de Levainville telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE